

Le désherbage des talus : aucun intérêt

Après la moisson, un désherbage chimique sera réalisé sur certaines parcelles, afin d'éradiquer les vivaces telles que le chiendent, les chardons et autres adventices à rhizome. Lors de cette pulvérisation de glyphosate (herbicide total systémique de type Roundup), certains seront alors tentés de pulvériser également le talus séparant la parcelle de la route ou du ruisseau.

Il semble important de rappeler que cette technique est **interdite** par l'Arrêté royal du 24 avril 1986. En Région wallonne, cet arrêté royal interdit l'emploi d'herbicides sur l'ensemble du domaine public (exception faite sur les allées des cimetières, les surfaces pavées et en graviers ainsi qu'à moins d'un mètre des voies de chemin de fer).

De plus, cette technique n'a d'intérêt pour personne et surtout pas pour l'agriculteur. En effet, lorsqu'un talus est traité avec un herbicide total, ce sont les espèces pionnières comme le brome, le gaillet, les liserons ... qui vont le coloniser au printemps, venir en semences et infester la culture voisine. Par la suite, les dicotylées vivaces vont occuper l'espace laissé libre. Les espèces pérennes présentes habituellement sur le talus et inoffensives pour les cultures comme les dactyles et fétuques mettront longtemps avant de se réimplanter.

La preuve en images

Depuis près de 2 ans le Comité régional PHYTO suit un talus afin d'illustrer les conséquences d'un désherbage total réalisé après la moisson de 2002.

Pour rappel (Sillon belge du 8 août 2003) la première conséquence de cette pulvérisation est l'effondrement du talus qui n'est plus maintenu par les racines de graminées. De ce fait, le fossé n'assure plus son rôle.

Par la suite, au printemps 2003, le talus pulvérisé était colonisé d'annuelles indésirables (gaillet gratteron, liseron, sené, coquelicot ...).

Le 5 janvier 2004 :

La partie pulvérisée est toujours colonisée principalement par des adventices nuisibles aux cultures. Les graminées pérennes non nuisibles initialement présentes ne colonisent toujours que très peu la partie pulvérisée un an et demi plus tôt.

Le 15 juin 2004 :

Près de 90% du talus est encore colonisé par des dicotylées. La proportion de dicotylées vivaces (armoises, ...) tend à augmenter par rapport aux dicotylées annuelles. Il y a recolonisation partielle du talus par les graminées via la partie non pulvérisée du talus.

Le 1 août 2004 :

Deux ans après la pulvérisation, les adventices annuelles sont en graines. Les dicotylées vivaces (orties et armoises principalement) ont colonisé plus de la moitié du talus.

Erosion, risque accru de contamination des parcelles par des adventices et mauvaise image de l'agriculture démontre l'absence d'intérêt du désherbage chimique des talus.

Ir. Jean Marot
Comité régional PHYTO, UCL
Croix du Sud 2 Bte 3
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010/47.37.54.
marot@fymy.ucl.ac.be ; www.fymy.ucl.ac.be/crp



Situation au 5 janvier 2004



Situation le 15 juin 2004



Situation le 1 août 2004